

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 17 octobre 2016 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de La Mothe-Achard (Vendée)**

NOR : INTJ1629335A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de La Mothe-Achard prend l'appellation de brigade territoriale de Les Achards à compter du 1^{er} janvier 2017. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Les Achards exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
Y. DUMEZ

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
La Mothe-Achard	Beaulieu-sous-la-Roche La Chapelle-Achard La Chapelle-Hermier Château-d'Olonne Le Girouard L'Île-d'Olonne Landeronde Martinet La Mothe-Achard Nieul-le-Dolent Olonne-sur-Mer Les Sables-d'Olonne Saint-Georges-de-Pointindoux Saint-Julien-des-Landes Saint-Mathurin Sainte-Flaive-des-Loups Sainte-Foy Vairé	
Les Achards		Les Achards Beaulieu-sous-la-Roche La Chapelle-Hermier Château-d'Olonne Le Girouard L'Île-d'Olonne Landeronde Martinet Nieul-le-Dolent Olonne-sur-Mer Les Sables-d'Olonne Saint-Georges-de-Pointindoux Saint-Julien-des-Landes Saint-Mathurin Sainte-Flaive-des-Loups Sainte-Foy Vairé